

■ Accompagnement solaire

Projet	Bénéficiaire	Nature de l'intervention	Observations	Aide du SYDEV	Base participation	Participation du demandeur
Autoconsommation photovoltaïque	Commune, EPCI ou autre collectivité et assimilé Membres d'une opération d'auto-consommation collective intégrés à la PMO du SYDEV le cas échéant (<i>sur décision du Bureau Syndical</i>)	Accompagnement à la mise en œuvre d'une opération d'auto-consommation collective	Ingénierie et outils dédiés	100%		
		Subvention pour des études de structure*		80 % plafonnée à 5 000 euros dans la limite des crédits budgétaires		
		Subvention pour aider au renforcement de charpente et à la réfection de toiture*	Limitée à une subvention par an et par bénéficiaire	200 € par m ² de toiture solarisée plafonnée à 40 000 euros		
		Subvention pour aider aux travaux de création d'ombrières photovoltaïques en injection totale intégrant le périmètre de la PMO du SYDEV*	Limitée à 2 subventions par an et par territoire d'EPCI (avec dérogation possible sur décision du Bureau Syndical)	50% du montant de la structure porteuse de l'ombrière plafonnée à 40 000 euros		
Assistance à maîtrise d'ouvrage photovoltaïque		Note d'opportunité réalisée en interne		100%		
		Subvention pour l'aide à la mise en œuvre de projets photovoltaïques en autoconsommation*		80 % plafonnée à 6 000 euros dans la limite des crédits budgétaires		
Accès au cadastre solaire	EPCI	Mise à disposition d'un outil de calcul de potentiel solaire	Accès nécessaire au jumeau numérique	100%		

*L'affectation des subventions est décidée par le Bureau du SYDEV conformément au règlement des subventions joint en ANNEXE 2.